

## MOUVAUX

LA VISITE  
DE S.E. LE CARDINAL LIENART  
A SAINT-FRANCOIS

La Mission se poursuit avec grand succès dans la paroisse Saint-François d'Assise, à Mouvaux-les-Français. Le cardinal, pour la troisième fois, a été accueilli par le curé et les messes du matin sont de même très suivies. Les grandes cérémonies ont particulièrement aménagé de véritables fous de paroissiens.

La visite de S. E. le cardinal Lienart aura lieu comme nous l'avons déjà annoncé ce soir, au salut, à 19 h. 45. Toute la paroisse sera là pour recevoir l'éminent Evêque de Lille.

**PÈTRÉE DE LA MI-CARÈME.** — La célébration des fêtes de la Mi-Carême, les débuts de la saison pourront rester ouverts durant la nuit du 7 au 8 mars et jusqu'à 2 h. du matin le 8 au 9 mars.

Les débâcles régulièrement autorisées pourront faire jouer de la musique et laisser danser les danseuses dans la cour des messes saintes jusqu'à 1 h. du matin.

La circulation des trams est permise en ville l'après-midi des 8 et 9 mars jusqu'à 8 h. du matin le 10 mars.

C'est formellement interdit de faire des festivités ou des serpentes sur la voie publique ou dans les établissements.

**SORTIE DU... DES RECUS.** — Le propriétaire des tournées de Montaux, samedi 10 mars, de 6 h. 30 à 10 h. 30, à l'École des grèves, rue de Roubaix.

**VACCINATION ANTID. PHYSIQUE.** — La vaccination contre le sérotose, le sérotone et les maladies antidiaphylactiques gratuite aura lieu cette après-midi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, à l'Hôpital Civil, pour les enfants nés sous la surveillance d'un obstétricien.

**ALIMENTATION LAIQUE.** — Les membres de la Commission administrative se réunissent vendredi 5 mars, à 20 heures, à l'école de garçons, rue de Roubaix, Nouvaux.

## MARCO-EN-BAROEUL

UNE AUTO EST VIOLEMENT TAMPOUNNÉE PAR LE MONGY-LILMARQ, AVENUE DU MARÉCHAL-FOCH

Une femme est sérieusement blessée.

Lundi soir, vers 18 h. 45, Mme Mizon-Villoddy, femme de M. le docteur Mizon de Lille, de passage avenue du Maréchal-Foch en compagnie de M. Mizon, frère de l'accidenté, se disparaît à rouler à Lille en automobile en prenant la chaussée de droite de l'avenue. Au moment où elle traversait les voies du Mongy, un tramway venait de Lille, conduit par M. Gustave Laval, 186, rue du Plouich à Marco. Il tamponna à l'arrière l'auto de Mme Mizon qui fit un tête-à-queue. Sous le choc, les portières s'ouvrirent et les deux occupantes tombèrent sur la chaussée. Mme Mizon, blessée, fut bientôt transportée à l'hôpital. La face, la poitrine des passagers multiples au front, à l'épaule gauche, fracture et une forte fièvre au coude. On la reconduisit chez son cousin, M. le docteur Mizon à Marco.

M. Jacquemet, commissaire de police, a ouvert une enquête.

**M. Jacquemet, commissaire de police, est nommé à la classe excepté onnelle.**

Le journal Océan a lundi annoncé la nomination à la classe exceptionnelle et sur place de M. Jacquot, commissaire de police de Marco-en-Barœul.

M. E. Jacquot, originaire de Bourg-d'Oisans (Ardèche), entra 1918 comme inspecteur de la Sécurité à la police de Marco. Il fut nommé inspecteur à la 11<sup>e</sup> classe, à la police de Marco, à Dijon en 1911, puis commissaire de police de 3<sup>e</sup> classe à Mâcon (Ardèche) en 1918. Il revint à Marco en mai 1922 comme commissaire de 2<sup>e</sup> classe, il fut élevé sur place à la première classe.

Il est particulièrement estimé de la population et exerce ses fonctions avec beaucoup de tact et d'intelligence.

Nous présentons nos vives félicitations.

**La fondation d'une chorale paroissiale à Saint-Louis du Plouich.**

Lors du groupe ouvrier de décembre dernier, au cours d'un meeting, le Père P. Plouich, alors père de famille, a la réunion religieuse, avaient préparé et exécuté les chants de la messe. Ils renouvelleront ce que à la fin du mois d'anniversaire de la paroisse et ils sont décidés à continuer. La chorale des hommes est donc virtuellement fondée. Elle ne tardera pas à avoir un nom et une chorale.

Une réunion se tiendra dimanche prochain 6 mars à 11 h. 30, au programme étude de la messe de la pâque. Les réunions auront lieu désormais tous les premiers dimanches de chaque mois.

**M. HENRI MULLIZ EST NOMMÉ DELCOUR AU TRIBUNAL DES ENFANTS.** — Le bon travail de M. Mulliz, administrateur au Palais de Justice de Lille, a nommé ce jeudi 5 mars à 10 h. 30, à la Chambre d'enfants de la Cour d'appel de Paris, M. Henri Mulliz, juge suppléant ministre de la justice au tribunal des enfants de Paris.

**SECRÉTARIAT POPULAIRE DU PLOUCH.** — Permanence ce soir, à 20 h., au Presbytère.

**NEUVILLE-EN-FERRAIN**

Une soirée récréative au profit des chômeurs.

Le Parti démocratique populaire par la section neuvilleenne du P.D.P. et aura lieu à son siège, 1, rue du Patronage, samedi 5 à 19 h. 30 précises.

On se rappelle la séance de cinéma qui eut lieu l'an dernier à pareille époque et qui fut très goûtée d'un public nombreux. Pour suivre la campagne d'éducation populaire, la jeune section de Neuville a jugé bon de renouveler cette soirée. Des deux seuls projets, un débat sur la situation de la Fédération du Nord exprima très brièvement le point de vue des Démocrates. Par suite des circonstances présentes, l'entrée sera absolument gratuite. Les enfants ne seront admis qu'accompagnés de leurs parents.

**MUSIQUE MUNICIPALE.** — Demain jeudi, à 20 heures, répétition.

## HALLUIN

La soirée de solidarité des « Amis d'Halluin » au profit des chômeurs.

Soir, à 19 h. 30, la Commission des « Amis d'Halluin » se réunira au Foyer de la Paix, rue Emile-Zola, en vue de prendre les dernières décisions en vue de l'organisation du bœuf de mardi prochain au profit des chômeurs.

**LYCÉE HALLUINOISE.** — Demain jeudi, à 19 h. 30, répétition au siège, Café du Lion d'Or.

## RONCQ

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni ce mercredi sous la présidence de M. Ourard, maire. Seins conseillers étaient présents.

Le Conseil a l'importance des subventions et a voté la dépense de 100 francs pour le dépôt de la taxe de la mort.

**UN BANQUET DES HOMMES D'AFFAIRES.** — Lundi 28, à 20 heures, au théâtre Sébastopol, rue Doudouin, 6-8-10-12 Ateliers spéculaux de réparations, 23118.

Un accident grave s'est produit lundi soir, en gare de Lille, à l'arrivée du train 1010, venant de Valenciennes et entrant en gare à 19 heures 34.

Un voyageur, M. Jean-Baptiste Defrèche, âgé de 65 ans, demeurant à Fretin, coulit descendre d'un wagon de troisième classe, le train n'étant pas complètement arrêté. Il fut entraîné dans le sens de marche du train et perdit l'équilibre, tomba en arrière et mourut sur le coup.

Un bague de deux roses lui扑s sur le corps à la hauteur du thorax. La mort fut instantanée.

Conduit à la salle du service, le corps reçut l'examen du docteur Bourdonville qui ne put que constater le décès.

Où l'habitat a été arrêté.

**Un vieillard meurt carbonisé à Auchy-les-Hesdin.**

Dimanche soir, M. Joseph Belval, 68 ans, journalier, habitant rue Wall, à Auchy-les-Hesdin, trempé de la tête aux pieds et épuisé, fut trouvé mort dans l'escalier de la cuve de M. Cendré-Delcier.

Il fut reconforté, puis revêtu d'habits secs, il fut conduit chez lui, dans une misérable habitation où il vit depuis un logement de folie dans la cheminée, dépendant qu'on pensait être ce moyen était délié.

Une perquisition fut déconseillée aux enquêteurs des papiers identifiés au nom de M. Belval, mais il fut déclaré que ce moyen était délié.

Une perquisition fut déconseillée aux enquêteurs des papiers identifiés au nom de M. Belval, mais il fut déclaré que ce moyen était délié.

Le Conseil approuve un décret de 1.073.461 fr., dont 613.000 fr. pour secours de chômeurs et 392.000 fr. pour allocations d'invalidité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal s'est réuni ce mercredi sous la présidence de M. Ourard, maire. Seins conseillers étaient présents.

Le Conseil a l'importance des subventions et a voté la dépense de 100 francs pour le dépôt de la taxe de la mort.

**UN VACANCÉ, rue de la Vieille-Comédie.** — Mardi, vers 17 h. 15, un vacancé, qui a été enrôlé au siège, Café du Lion d'Or.

**ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ civile de la commune.** — L'assemblée votera le mardi 28 mars un nouveau contrat avec la Société Générale de l'Assurance, moyennant une prime annuelle de 300 fr.